



# COMMUNE DE CAMPLONG

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

### du mardi 3 décembre 2024

L'an deux mille vingt- quatre et le mardi 3 décembre à 17h30, le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de son Maire Monsieur COSTE Bernard.

Noms	Présents	Absents	Représentés	Mandataires
ADMANT René			x	COSTE Bernard
BERLAGUET Christian	x			
COMBETTES Alain	x			
CORNET Jean-Pierre	x			
COSTE Bernard	x			
DANTE Mireille	x			
FABRE Marie-Josée	x			
PAYSAN Christophe	x			
RODHAIN Axel		x		
VERSOS Albert	x			

Monsieur le Maire effectue le comptage des Conseillers présents et constate que le quorum de 6 est atteint.

Début de la séance à 17h30

**Président** : COSTE Bernard

Secrétaire de séance : Monsieur CORNET Jean-Pierre est élu à l'unanimité des voix en application à l'article L2121-15 du CGCT.

#### **1. Lecture du courrier du Président du Conseil Départemental aux maires de l'Hérault**

Mr le Maire débute la séance par la lecture du courrier adressé par Mr Mesquida définissant les coupes budgétaires à venir sur les subventions 2025.

#### **2. Approbation du Procès Verbal du Conseil Municipal du 7 novembre 2024**

Le Conseil approuve le Procès-Verbal.

#### **3. Délibération portant sur la création d'un poste de Rédacteur**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée la création d'un emploi permanent de **Rédacteur territorial à 35h par semaine.**

- En raison de la possibilité d'avancement de grade de l'agent assurant le travail de Secrétaire Générale polyvalente sur la commune, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide la création d'un emploi permanent de Rédacteur territorial à 35 heures/semaine et décide la suppression du poste d'Adjoint Administratif principal 2<sup>ème</sup> classe
- Le tableau des effectifs de la collectivité est modifié en ce sens.

- Effectifs permanent

Cadres ou Emplois	Catégorie	Effectifs Budgétaires	Effectifs Pourvus
<i>Secteur Administratif</i>			
Adjoint Administratif Principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	0	0
<b>Rédacteur Territorial</b>	<b>B</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
<i>Secteur Technique</i>			
Adjoint Technique Principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	1
<b>TOTAL</b>			<b>2</b>

- Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget 2025

#### 4. Délibération montant des primes de fin d'année des Agents

Monsieur le Maire propose de mettre le CIA (complément indemnitaire annuel) à 1000€ pour chacun des deux agents titulaires à temps plein, et pour Mme Rodhain 350€ sous forme de bons d'achats de 50€ utilisables à Intermarché Villemagne l'Argentière.

Le Conseil valide le montant de ces primes.

#### 5. Décision modificative budget de l'eau

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'en raison d'une redevance de 2175€ "**déversement des effluents**" reçue et non prévue au budget primitif, il y a lieu d'ouvrir de nouveaux crédits et de faire les modifications budgétaires suivantes :

	<i>DEPENSES</i>	<i>RECETTES</i>
<b><i>SECTION D'INVESTISSEMENT :</i></b>		
<i>Chapitre 21</i> <i>Compte 2158</i>	- 352.39	
<b><i>Compte 021</i></b>		<b>- 352.39</b>
<i>Total</i>	<b>- 352.39</b>	<b>- 352.39</b>
<b><i>SECTION FONCTIONNEMENT</i></b>		
<i>Chapitre 011</i> <i>Compte 6378</i>	+ 2 175.00	
<b><i>Compte 023</i></b>	<b>- 352.39</b>	
<i>Chapitre 70</i> <i>Compte 70128</i> <i>Compte 70611</i>		+ 1 672.61 + 150.00
<b><i>TOTAL</i></b>	<b>1 822.61</b>	<b>1 822.61</b>

- Le Conseil Municipal approuve ces diverses modifications budgétaires et cette ouverture de crédits.

#### 6. Travaux

Comme chaque année en cette période, la Société Travesset en charge de notre éclairage public installera les illuminations de Noël dans la commune.

## 7. Questions diverses

- a. Monsieur Cornet interpelle le Conseil sur la légalité de l'implantation d'une caravane sur les parcelles C72 et C73, classées non constructibles.

Monsieur le Maire indique que si, conformément à l'article R.421-31 du code de l'urbanisme, il n'est pas possible d'installer une caravane ou un mobil-home même à titre provisoire sur ce type de terrain, il convient quand même d'accorder une dérogation pour les périodes de vacances, sans pour autant accepter une occupation continue.

- b. Monsieur Berlaguet met une nouvelle fois en évidence le problème d'insalubrité des poubelles jouxtant la Mairie.

Monsieur le Maire propose de diminuer de moitié leur nombre en dehors des périodes de vacances, ce qui permettra un nettoyage par roulement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h00.

Le Maire

Monsieur COSTE Bernard



A handwritten signature in black ink, written over a circular blue stamp. The stamp contains the text 'Mairie de Combloux' and 'Intercomm.' with two stars on either side.

Le Secrétaire de séance

Monsieur CORNET Jean-Pierre



A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized, cursive name.